

HSBC SFH (France)

Rapport sur la qualité des actifs
au 31 Decembre 2015

I. Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Date des données : 30/11/2015

Données en €

Categories de créances	Encours
- Créances commerciales	-
- Crédits à l'exportation	-
- Crédits de trésorerie	-
- Crédits à l'équipement	-
- Crédits investisseurs à l'habitat	6 743 681 661
- Autres crédits	-
	6 743 681 661

Types de contreparties	Encours
- Sociétés non financières et entrepreneurs	-
- Particuliers	6 743 681 661
- Autres	-
	6 743 681 661

Types de garanties	Encours
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	1 047 839 673
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	-
- Caution délivrée par un établissement de crédit	5 695 841 988
- Caution délivrée par une entreprise d'assurances	-
- Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	-
	6 743 681 661

L'unique organisme de cautionnement est le Crédit Logement (*cf I.6*)

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Date des données : 30/11/2015

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	899 173 584
- Produit de la quotité définie à l'article R.513-1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	148 666 090
	1 047 839 673

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	3 337 466 523
- Produit de la quotité définie à l'article R.513-1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	2 358 375 466
	5 695 841 988

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Date des données : 30/11/2015 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	2 561 747	42
2003	10 375 036	142
2004	23 338 461	283
2005	68 786 855	637
2006	117 502 505	932
2007	77 373 122	610
2008	63 615 949	489
2009	37 109 484	293
2010	57 510 715	387
2011	64 247 238	458
2012	80 294 076	559
2013	105 927 270	652
2014	191 810 741	1 024
2015	147 386 475	773
	1 047 839 673	7 281

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	2 022 334	38
2003	8 106 883	135
2004	23 763 783	356
2005	153 199 255	1 520
2006	244 803 499	2 261
2007	108 041 428	1 099
2008	93 698 241	958
2009	134 107 869	1 197
2010	255 223 157	1 974
2011	288 166 306	2 370
2012	491 943 150	3 655
2013	1 456 442 672	10 306
2014	1 468 469 385	9 374
2015	967 854 027	5 725
	5 695 841 988	40 968

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Date des données : 30/11/2015

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	240 160	5
1	1 161 791	44
2	4 232 752	97
3	11 425 946	199
4	25 571 136	352
5	29 015 768	369
6	35 075 897	382
7	41 168 541	402
8	44 346 518	392
9	74 306 644	539
10	75 866 524	547
11	63 854 915	463
12	65 402 446	444
13	79 433 415	452
14	105 887 771	585
15	68 761 058	396
16	61 392 792	340
17	56 843 655	296
18	60 755 966	280
19	67 816 263	303
20	11 841 935	67
21	13 343 424	79
22	16 076 386	84
23	22 282 987	106
24	10 523 410	53
25	799 711	4
26	411 864	1
	1 047 839 673	7 281

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	343 501	32
1	4 255 766	208
2	18 474 279	513
3	36 412 686	786
4	99 434 123	1 605
5	161 176 793	2 144
6	199 343 992	2 199
7	251 703 172	2 475
8	271 539 504	2 407
9	464 100 884	3 470
10	343 288 333	2 625
11	332 439 598	2 371
12	489 028 765	3 235
13	579 351 515	3 411
14	563 409 185	3 051
15	321 468 825	1 931
16	326 621 812	1 834
17	287 343 858	1 679
18	319 669 238	1 763
19	325 788 907	1 605
20	40 912 152	219
21	70 828 229	359
22	59 176 047	323
23	85 681 374	490
24	41 313 786	216
25	2 217 044	14
26	518 619	3
	5 695 841 988	40 968

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

L'ensemble des biens apportés en garantie est localisé en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribué au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

✓ Prêts garantis par une hypothèque :

Pondération : 100%.

✓ Prêts garantis par un organisme de cautionnement :

Pondération : 100%.

L'unique organisme est le Crédit Logement dont la notation au 31/12/2015 est la suivante :

Organisme d'évaluation	Notation long terme
Moody's	Aa3
DBRS	AAL

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L.313-42 à L.313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5).

Néant

II. Exposition sur des personnes publiques

Néant

III. Organisme de titrisation et entités similaires

Néant

IV. Valeurs de remplacement

Au 31/12/2015, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par HSBC SFH (France) au titre du placement de ses fonds propres sont les suivants :

✓ Trésorerie (comptes nostro) : 128 543 165,23 €

V. Remboursements anticipés

Au cours du 4^{ème} trimestre 2015, le taux de remboursements anticipés totaux et partiels calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 6.74% (Le taux est trimestriel).

VI. Risque de taux

Le fonctionnement de HSBC SFH (France) est tel que tant que HSBC France n'est pas en défaut, la structure n'est pas exposée au risque de taux, dans la mesure où les d'Obligations de Financement à l'Habitat, sont parfaitement adossées aux prêts consentis par HSBC SFH (France) à HSBC France.

Dans le cas d'une dégradation de la notation de HSBC France sous A-1 par S&P ou A2 par Moodys, HSBC SFH (France) mettra en place de façon préventive 3 series d'instruments de couverture (taux et devises)

- Couverture du collateral transféré à la structure (Swap de l'actif)
- Couverture des obligations de financement à l'habitat (Swap du passif)
- Back to back avec HSBC France

Ainsi, dans le cas d'un défaut de HSBC France, le risque de taux et de change de HSBC SFH (France) sera couvert avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation minimum (A-1 par S&P et A2 par Moodys).

VII. Couverture du besoin de liquidité

Au 31 Décembre 2015, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les flux prévisionnels de principal et d'intérêts des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts

Paris, le 27 janvier 2016,

M. Samir El Aziz

Directeur Général de HSBC SFH (France)

